



DÉPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance

22 + 5 procurations

OBJET :

Point n° 4a

Mise à jour du tableau des effectifs

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
7 juillet 2026 par
M. Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann

Cette délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif pendant
un délai de deux mois à
compter de sa publication et
de sa réception par le
représentant de l'Etat

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 juillet 2026

Etaient présents : M. SCHNEBELEN, Mmes MANN, BINDER, MALLER, M. CORDONNIER, Mme MARCEL, M. SEIGNEZ, Mme HOELT, M. DERSIS, Mmes PICCININI, HURTH, MM. STEININGER, RAKOTONIRAINY, Mmes RAKOTONIRAINY-EHRET, WOLFARTH, MM. LUTTRINGER, ARDIZIO, Mmes AYGUN, BAUMIER-GURAK, FRANÇOIS-WILSER, DIET, M. JULY

Etaient excusés et ont donné procuration :

M. FUCHS, excusé, a donné procuration à M. SCHNEBELEN
M. HUMMEL, excusé, a donné procuration à Mme MANN
Mme LAILLY, excusée, a donné procuration à M. STEININGER
M. STOECKEL, excusé, a donné procuration à Mme BAUMIER-GURAK
M. STAEDLIN, excusé, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER

Etaient excusés, sans procuration :

M. CHOLAY
M. SCHILDKNECHT

Madame Aude BINDER, adjointe déléguée aux finances, aux ressources humaines, à l'évaluation des politiques publiques et aux archives, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de disposer d'un tableau des effectifs le plus en adéquation avec la réalité des postes ce qui amène l'administration à mettre à jour régulièrement le tableau des effectifs afin de tenir compte notamment des mouvements et des évolutions nécessaires liés à l'activité des services. La mise à jour du tableau des effectifs a été présentée en Comité Social Territorial le 10 juin 2026 conformément aux obligations statutaires de la fonction publique.

Le tableau annexé dresse les modifications rendues nécessaires :

- la suppression d'un poste d'ATSEM principal de 2^e classe,
- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe.

Il ne s'agit pas d'un recrutement, mais d'un changement d'affectation d'un agent. En effet à la suite de la fermeture d'une classe de maternelle à la rentrée, un agent s'est porté volontaire pour rejoindre les services administratifs sur un poste qui nécessitait initialement un recrutement.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu les éléments exposés par Madame Aude BINDER, à savoir la mise à jour du tableau des effectifs afin de tenir compte notamment des mouvements et des évolutions nécessaires liés à l'activité des services,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- modifie en conséquence, le tableau des effectifs du personnel communal tel qu'annexé à la présente délibération,
- prévoit les crédits en conséquence au budget de la Ville.

Pour extrait conforme
Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance